



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et  
Modernisation  
Direction de la Commande Publique,  
des Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2023\_0090

**Délégation de fonction et de signature à  
Madame Bérengère DURET, Adjointe au  
Maire**

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de la Santé Publique et respectivement les articles L. 2212-2 et L. 3213-2 relatifs aux mesures nécessaires contre les personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjoints et Adjoints de Quartiers ;

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjoints et Adjoints de Quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 11 décembre 2023 fixant à 20 le nombre des Adjoints et Adjoints de Quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 11 décembre 2023 portant élection des Adjoints ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0013 du 9 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature à Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire ;

Considérant que les Adjoints au Maire sont par de la loi, officiers d'Etat Civil, et officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

## ARRETONS :

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Bérengère DURET**, Adjointe au Maire relative à **l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives Civiles et aux Elections.**

**ARTICLE 2 :** Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

**Madame Bérengère DURET** reçoit également délégation de signature, dans le champ de sa délégation relative à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, aux Affaires Administratives Civiles et aux Elections :

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil Municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Tout courrier, acte, arrêté nécessaire à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire (police générale et police spéciale) dans le cadre des procédures touchant aux Immeubles Menaçant Ruines (IMR), le contrôle de la sécurité des hôtels meublés, la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, la protection des immeubles et bâtiments contre les incendies, le relogement ;
- Les certificats d'affichage, de conformité et de caractère exécutoire des actes de la collectivité ;
- Les correspondances courantes relatives aux archives municipales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et ce, dans la limite de 10 000€ HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

**ARTICLE 3 :** **Madame Bérengère DURET** est également subdéléguee aux attributions alinéa 27 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020, et pourra à ce titre exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

La signature sera précédée de la mention « Pour le Maire ».

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame le Maire**, de **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Conseiller Municipal délégué en charge de **l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières, de la Police Funéraire et de l'Etat Civil**, de **Monsieur Peter MAENHOUT**, Adjoint au Maire à **la Culture, à la Jeunesse et aux Bourles Tourquennoises**, de **Monsieur Maxime CABAYE**, Adjoint au Maire à **la Propreté, au Cadre de vie, à l'Apprentissage et à la Formation**, délégation de signature est donnée à **Madame Bérengère DURET**, Adjointe au Maire à **l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires Administratives Civiles et aux Elections** pour la signature des mesures provisoires d'admission en soins psychiatriques sans consentement. Cette délégation ne fait pas obstacle à ce qu'un autre Adjoint ou Conseiller soit également désigné délégataire de cette compétence et ce, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Maire, de l'Adjoint ou du Conseiller délégué.

**ARTICLE 5 :** **Madame Bérengère DURET** exerce effectivement ses attributions d'Adjointe au Maire depuis son élection le 13 septembre 2020. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Bérengère DURET**, Adjointe à l'Habitat, au Logement, à la Commission de l'Amélioration de l'Habitat, à l'Hygiène, aux

Affaires Administratives et aux Elections, la délégation reprise aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté seront exercées par **Monsieur Jean-Marc VANGILVIN**, Conseiller municipal délégué en charge de l'Hygiène, de la salubrité, des cimetières, de la police funéraire et à l'état civil. En cas d'absence ou d'empêchement du suppléant désigné, Madame le Maire pourra en désigner un élu délégataire par arrêté.

**ARTICLE 7** : L'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0013 du 9 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature à **Madame Bérengère DURET** est abrogé.

**ARTICLE 8** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- inscrit au registre des actes de la mairie,
- transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- et notifié à l'intéressée délégataire.

**ARTICLE 9** : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 DEC. 2023**

**Doriane BECUE**  
**Maire de TOURCOING**



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Accusé réception en Préfecture le : **26 DEC. 2023**

Publié sur le site Internet le : **26 DEC. 2023**



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_AR2023\_090 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 26/12/2023  
Objet : Délégation de fonction et de signautre au profit de Madame Bérengère DURET

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 26/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_AR2023\_0090 - D\_l\_gation de fonction et de signature au profit de Madame B\_reng\_re DURET.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231226-DAJI\_AR2023\_090-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/12/2023

